

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 7 décembre 2015, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Robert A. Laurence.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

15-12-1049 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 7 décembre 2015 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

19.1 Plan d'action 2016 / Personnes handicapées

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire du 16 novembre 2015 et séance extraordinaire du 30 novembre 2015
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.5 Fondation « Noël pour tous » / Souper-bénéfice 2015 / Aide financière
 - 4.6 Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion / Dîner de Noël 2015 / Achat de billets
 - 4.7 Fondation de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Happening 2016 / Achat de billets
 - 4.10 Union des municipalités du Québec / Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2016
 - 4.11 Cercle des Fermières Vaudreuil / Déjeuner pour la Fondation OLO / Aide financière
 - 4.12 Club Optimiste Vaudreuil-Dorion / Soirée « Accord mets et vins » 2015 / Aide financière
 - 4.15 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Désignations / Représentant à titre de membre / Membres du Conseil d'administration
 - 4.17 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Souper de Noël 2015 / Achat de billets

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Registre des déclarations des élus
- 5.2 Servitude / Aménagement d'une voie cyclable polyvalente / Chemin Paul-Gérin-Lajoie
- 5.3 Expropriation / Acquisition du lot 1 546 600 / Terrain non aménagé / Route De Lotbinière / Sécurité incendie / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-238146-1506
- 5.4 Établissement / Servitude d'Hydro-Québec / Nouvelle construction multifamiliale / Lot 5 412 297 / Autorisation de signature
- 5.5 Intervention / Servitude d'Hydro-Québec / Nouvelle construction multifamiliale / Lot 4 932 241 / Acte 322 729 / Autorisation de signature
- 5.6 Politique de gestion documentaire
- 5.7 Règlement hors cour / Requête en nullité / Acte de vente / Secteur du puits Robillard / Autorisation de signature
- 5.9 Ouverture de rues / Croissant des Merisiers, Place Toe-Blake, parties des rues Maurice-Richard, Toe-Blake, Elmer-Lach, Jacques-Plante, Marier, des Tilleuls, des Merisiers, des Pruches, du Ruisselet, des Méandres et des Cascades et rues de l'Affluent et Claude-Provost / Lots 3 807 101 à 3 807 105, 3 967 339 à 3 967 343, 4 196 801, 4 196 802, 3 306 318 à 3 306 320, 3 306 367, 3 914 522, 3 914 531 à 3 914 533, 4 150 974, 4 150 975, 4 160 668 et 4 160 721
- 5.10 Expropriation / Agrandissement du parc Esther-Blondin / Lots 1 675 491 et 2 659 889 à 2 659 894 / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-225026-1405 et SAI-M-228436-1409

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de listes des comptes – échéances du 6 novembre 2015 et 20 novembre 2015
- 6.2 Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés
- 6.3 Assurances générales 2016 / Mutuelle des municipalités du Québec
- 6.4 Financement de travaux par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts / Parcs Esther-Blondin et de la Seigneurie
- 6.5 Réfection des finis de planchers de la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de paiement

7. Ressources humaines

- 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.2 Service des loisirs et de la culture / Embauche à titre régulier / Coordinatrice – Logistique
- 7.3 Service de sécurité incendie et Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Autorisation signature
- 7.4 Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 15 septembre 2015
- 7.5 Service des finances et de la trésorerie / Embauche à titre régulier / Chef de division – Revenus

9. Informatique et géomatique

- 9.1 Contrat de service / Informatique ProContact inc. / Autorisation de signature
- 9.2 Adhésion / Regroupement d'achats / Centre collégial des services regroupés / Appel d'offres SAR130-2016 / Acquisition / Postes informatiques et moniteurs neufs / Autorisation de signature

11. Loisirs et vie communautaire

- 11.1 Club de badminton Badclub junior Vaudreuil-Dorion / Inscriptions 2015 / Remboursement
- 11.2 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Compétition régionale / Aide financière
- 11.3 Adjudication de contrat / Demande de prix TP-2015-004 / Service d'aiguillage de patins et vente d'équipements sportifs / Aréna

13. Travaux publics

- 13.1 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Beethoven
- 13.2 Circulation / Limitation de stationnement / Avenue de la Fabrique
- 13.3 Circulation / Limitation de stationnement / Avenue Charbonneau
- 13.4 Octroi d'un contrat / Service de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux / OBNL
- 13.5 Modification / Déneigement des voies publiques – secteur ouest / Appel d'offres n° 401-110-13-31 / Autorisation de signature
- 13.6 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-42 / Entretien du réseau d'égout, nettoyage des puisards et travaux sur demande

14. Eaux

- 14.1 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-47 / Gestion des boues usées de la station d'épuration
- 14.2 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-46 / Exploitation de la station d'épuration
- 14.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres no 401-110-15-44 / Fourniture de produits chimiques – carbonate de soude pour l'année 2016
- 14.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres no 401-110-15-45 / Fourniture de produits chimiques – polymère pour l'année 2016

15. Services techniques

- 15.1 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-15-33 / Entrepreneur général / Aménagement du parc Vivaldi
- 15.2 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-15-R1682.01 / Entrepreneur général / Services municipaux du projet « 20-30-40 » - phase 12 / Règlements n^{os} 1681 et 1682
- 15.3 Ordres de changement n^{os} 1 à 3 / Appel d'offres n° 401-110-15-39 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation du terrain de ballon-panier dans le parc de la Seigneurie
- 15.4 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-15-41 / Entrepreneur général / Travaux pour la désaffectation de deux réservoirs à l'huile de la Caserne 11 située au 85, route De Lotbinière
- 15.5 Ordres de changement n^{os} 7 à 10 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03 / Entrepreneur général / Prolongement de la rue Maurice-Richard, réaménagement du boulevard et travaux connexes

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 10 novembre 2015
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 10 novembre 2015
- 16.4 PIIA / 56, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelle construction commerciale / Lot 4 335 829 / Zone C3-302 / CCU n° 15-11-178
- 16.6 Modification au Règlement du plan d'urbanisme n°1270 et au Règlement de zonage n°1275 / Intersection des rues Phil-Goyette et Émile-Bouchard / Densité en logements à l'hectare / Ratio minimal d'espaces verts / Ratio de stationnement / Usage / Zone H3-1006 / CCU n° 15-11-180
- 16.10 Dérogation mineure / 1885, montée Labossière / Marge latérale / Lot 1 673 924 / Zone I1-831 / CCU n° 15-11-184
- 16.14 PIIA / 435-437, avenue Saint-Charles / Lot 4 937 479 / Construction d'un nouvel immeuble à bureaux / Zone C2-248 / CCU n° 15-11-188
- 16.15 Compensation de milieux humides / Nouveau bâtiment industriel / Lots 5 741 981 et 5 741 982 / Modification au règlement de zonage n° 1275
- 16.16 Projet de développement résidentiel Ravin Boisé / Engagements de la Ville / Émission permis de construction / Mesures de conservation / Ajouts et précisions à la résolution 14-03-279

18. Réglementation

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1718 / Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2016
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1719 / Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2016
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1694-07 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

15-12-1050 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2015 et celui de la séance extraordinaire du 30 novembre 2015 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

15-12-1051 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-12-1052 Fondation « Noël pour tous » / Souper-bénéfice 2015 / Aide financière

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au souper-bénéfice organisé par la Fondation « Un Noël pour tous »;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Fondation « Un Noël pour tous » à titre d'aide financière dans le cadre de son souper-bénéfice;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1053 Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion / Dîner de Noël 2015 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au dîner de Noël du Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'achat de 10 billets au montant de 25 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le dîner de Noël du Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 16 décembre 2015;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1054 Fondation de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Happening 2016 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au souper-spectacle organisé par la Fondation de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'achat de 2 billets au montant de 250 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le souper-spectacle organisé par la Fondation de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 30 janvier 2016;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

(Budget 2016)

« ADOPTÉE »

15-12-1055 Union des municipalités du Québec / Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2016

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2016, et ce, au coût de 34 029,38 \$, incluant les taxes applicables.

(Budget 2016)

« ADOPTÉE »

15-12-1056 Cercle des Fermières Vaudreuil / Déjeuner pour la Fondation OLO / Aide financière

CONSIDÉRANT que le Cercle des Fermières Vaudreuil organise avec la Maison des Jeunes de Vaudreuil-Dorion un déjeuner à l'Opticentre St-Jean-Baptiste pour la Fondation OLO le 13 février 2016;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière à l'égard de la location de l'Opticentre St-Jean-Baptiste pour la tenue de l'événement susdit;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 175 \$ soit versé à titre d'aide financière au Cercle des Fermières Vaudreuil dans le cadre de la tenue du déjeuner pour la Fondation OLO qui aura lieu le 13 février 2016 à l'Opticentre St-Jean-Baptiste.

(Budget 2016)

« ADOPTÉE »

15-12-1057 Club Optimiste Vaudreuil-Dorion / Soirée « Accord mets et vins » 2015 / Aide financière

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la soirée « Accord mets et vins » organisée par le Club Optimiste Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit versé au Club Optimiste Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour la soirée « Accord mets et vins »;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1058 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Désignations / Représentant à titre de membre / Membres du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT le processus en cours au sein de l'organisme sans but lucratif Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (CMCJ) pour l'adoption de nouveaux règlements généraux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner, dès maintenant, la personne qui représentera la Ville en sa qualité de membre de l'organisme;

CONSIDÉRANT que cette structure prévoira que le maire soit d'office membre du Conseil d'administration et que la Ville puisse en outre y désigner quatre des neuf membres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner dès maintenant trois membres du Conseil d'administration;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Martin Houde, directeur général, soit désigné à titre de représentant de la Ville et soit autorisé à exercer en son nom tout pouvoir découlant des droits de vote qu'il possède à titre de membre de cet organisme;

QUE MM. Jean-Pierre Champagne, Marc Côté et Paul Dumoulin soient désignés à titre de membres du conseil d'administration du CMCJ;

QUE les présentes désignations prennent effet au moment de l'adoption des nouveaux règlements généraux par l'organisme CMCJ.

« ADOPTÉE »

15-12-1059 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Souper de Noël 2015 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper de Noël organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'achat de 2 billets au montant de 35 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le souper de Noël organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 9 décembre 2015;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1060 Registre des déclarations des élus

CONSIDÉRANT que l'article 5.3.5 du Règlement n° 1676 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Vaudreuil-Dorion oblige le greffier à tenir un registre public des déclarations des élus;

CONSIDÉRANT que l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* oblige le greffier à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire du mois de décembre;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE prendre acte du dépôt par le greffier du registre public des déclarations des élus, lequel ne contient aucune déclaration depuis l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

« ADOPTÉE »

**15-12-1061 Servitude / Aménagement d'une voie cyclable polyvalente /
Chemin Paul-Gérin-Lajoie**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie, il a été nécessaire de construire plusieurs sections de voie cyclable sur des parties du lot 5 238 983 lequel appartient à la Commission scolaire des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'établir une servitude réelle et permanente aux fins d'assurer aux représentants de la ville, l'accès, l'entretien et le remplacement desdits ouvrages, le cas échéant, déjà construits sur les parties de ce lot;

CONSIDÉRANT que tous les frais afférent à cette opération sont à la charge de la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir pour une voie cyclable polyvalente sur des parties du lot 5 238 983 ayant une superficie de 212,7 mètres carrés, et ce, conformément à la description technique préparée en date 3 novembre 2015 par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, minute 15286, dossier R21145-2-3, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-12-1062 Expropriation / Acquisition du lot 1 546 600 / Terrain non aménagé /
Route De Lotbinière / Sécurité incendie / Règlement hors cour / TAQ /
SAI-M-238146-1506**

CONSIDÉRANT la résolution 15-06-582 prévoyant l'acquisition par voie d'expropriation du lot 1 546 600 pour l'aménagement d'un réservoir souterrain avec prise d'eau;

CONSIDÉRANT la procédure d'expropriation déposée pour ce lot au Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant le numéro SAI-M-238146-1506;

CONSIDÉRANT la lettre d'opinion datée du 4 août 2015 de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée est finalement disposée à régler la procédure d'expropriation hors cour pour un montant de 31 000 \$, à titre d'indemnité complète, totale et finale, y incluant dommages troubles et inconvénients, le tout suivant une lettre datée du 5 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que le partie expropriée accepte de procéder par vente de gré à gré afin d'éviter les procédures d'expropriation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable datée du 23 novembre 2015 de M^e Mélissa Côté, greffière adjointe;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville se désiste de la procédure d'expropriation pour le lot 1 546 600 dans le dossier du TAQ portant le numéro SAI-M-238146-1506 et qu'elle soit autorisée à déposer une déclaration de désistement et de règlement hors de cour;

QUE la Ville procède à l'acquisition de gré à gré du lot 1 546 600, le tout pour un montant total de 31 000 \$ taxes applicables non comprises, le cas échéant;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette acquisition soit financée par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux et que le trésorier soit autorisé à émettre un chèque au montant convenu au moment opportun sur demande du greffier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1063 Établissement / Servitude d'Hydro-Québec / Nouvelle construction multifamiliale / Lot 5 412 297 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 15-11-991 approuvant le plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) pour le projet de construction multifamiliale de 12 étages (résidence pour personnes âgées), zone H3-1006 sur les lots 4 932 241, 3 285 777 et 3 627 713, au coin des rues Phil-Goyette et Émile-Bouchard;

CONSIDÉRANT qu'aux fins d'alimenter en électricité ledit projet une servitude projetée d'Hydro-Québec est prévue sur une partie du lot 5 412 297 appartenant à la Ville et correspondant au prolongement de la rue Maurice-Richard;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que la Ville autorise l'établissement d'une servitude d'une longueur de 18 mètres et d'une largeur de 3 mètres en faveur d'Hydro-Québec pour le passage aérien de câbles électriques seulement, le tout puisque ce tronçon de la rue Maurice-Richard n'est toujours pas construit et ouvert;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir avec Hydro-Québec sur une partie du lot 5 412 297 afin de permettre le passage aérien de câbles électriques sur une bande de terrain de 18 mètres de longueur par 3 mètres de largeur, le tout conformément au document préparé par la firme Bâtimo en date du 23 novembre 2015.

« ADOPTÉE »

15-12-1064 Intervention / Servitude d'Hydro-Québec / Nouvelle construction multifamiliale / Lot 4 932 241 / Acte 322 729 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 15-11-991 approuvant le plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) pour le projet de construction multifamiliale de 12 étages (résidence pour personnes âgées), zone H3-1006 sur les lots 4 932 241, 3 285 777 et 3 627 713, au coin des rues Phil-Goyette et Émile-Bouchard;

CONSIDÉRANT qu'une servitude projetée d'Hydro-Québec afin d'alimenter ledit projet empiète sur la servitude de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire en faveur de la Ville sise sur une partie du lot 4 932 241 et laquelle est publiée sous le numéro 322 729 au bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT la demande conjointe de Bâtimo et d'Hydro-Québec à l'effet que la Ville intervienne à l'acte de servitude à être signé ultérieurement, le tout afin d'autoriser un empiètement aérien de traverse de câbles électriques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accéder à la demande d'Hydro-Québec et d'autoriser ledit empiètement;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, à titre d'intervenante à l'acte de servitude à intervenir entre Vaudreuil Realty group inc. et Hydro-Québec afin de permettre le passage aérien de câbles électriques sur une partie du lot 4 932 241 représentant l'assiette de servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire publiée sous le numéro 322 729 au bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Vaudreuil.

« ADOPTÉE »

15-12-1065 Politique de gestion documentaire

CONSIDÉRANT que l'article 6 de la *Loi sur les archives* oblige les organismes publics à adopter une politique de gestion de leurs documents actifs et semi-actifs;

CONSIDÉRANT que le greffier, en vertu de l'article 87 de la *Loi sur les cités et villes*, a la garde des livres, registres, plans, cartes archives et autres documents et papiers appartenant à la municipalité, ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les administrateurs, les employés, les citoyens et les chercheurs ont besoin d'une information pertinente, exacte, à jour et accessible dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT que l'information est une ressource essentielle et que grâce à elle, la Ville de Vaudreuil-Dorion remplit sa mission, se conforme aux exigences légales et financières, défend ses droits et protège les intérêts de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que le volume accru de documents électroniques entraîne la nécessité de revoir notre politique;

CONSIDÉRANT que la personne responsable de la gestion documentaire au Service du greffe et des affaires juridiques intervient de façon ponctuelle auprès des unités administratives afin de répondre aux besoins liés au traitement et à l'organisation de leurs documents et que les unités administratives révèlent un pressant besoin d'aide spécialisée;

CONSIDÉRANT que l'adoption de cette politique permettra de promouvoir une vision et une gestion organisationnelle de l'information produite et reçue et en assurera la pérennité;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la politique de gestion documentaire préparée par Nataliya Demchuk, technicienne à la gestion des documents au Service du greffe et des affaires juridiques, en date du 25 novembre 2015.

« ADOPTÉE »

15-12-1066 Règlement hors cour / Requête en nullité / Acte de vente / Secteur du puits Robillard / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 15-10-961 autorisant le recours entrepris dans le dossier de la Cour supérieure du district de Beauharnois n°760-17-004131-150 visant l'annulation de la vente de l'ancien chemin Saint-Antoine à proximité du puits Robillard;

CONSIDÉRANT que la Ville devait également entreprendre des démarches pour acquérir une parcelle de terrain et une servitude sur des lots adjacents au puits Robillard;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la signification de la requête, des négociations ont permis de dégager un accord de principe permettant le règlement de l'ensemble du dossier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régler l'ensemble du dossier de gré à gré selon les conditions établies dans une recommandation du directeur du Service du greffe et des affaires juridiques;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service du greffe et des affaires juridiques soit autorisé à conclure une entente de règlement hors cour du dossier de la Cour supérieure du district de Beauharnois portant le numéro 760-17-004131-150 qui soit sensiblement conformes aux paramètres énoncés dans sa recommandation du 25 novembre 2015;

QUE le trésorier soit autorisé à verser, au moment opportun et sur demande du greffier, les sommes requises pour le présent règlement tel qu'énoncé dans la recommandation du 25 novembre 2015 et que cette acquisition soit financée par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1067 Ouverture de rues / Croissant des Merisiers, Place Toe-Blake, parties des rues Maurice-Richard, Toe-Blake, Elmer-Lach, Jacques-Plante, Marier, des Tilleuls, des Merisiers, des Pruches, du Ruisselet, des Méandres et des Cascades et rues de l'Affluent et Claude-Provost / Lots 3 807 101 à 3 807 105, 3 967 339 à 3 967 343, 4 196 801, 4 196 802, 3 306 318 à 3 306 320, 3 306 367, 3 914 522, 3 914 531 à 3 914 533, 4 150 974, 4 150 975, 4 160 668 et 4 160 721

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le 2 mars 2009 les résolutions 09-03-142, 09-03-143 et 09-03-144 et le 6 avril 2009 la résolution 09-04-224, autorisant l'acquisition des rues suivantes :

Rue	Lot	Date d'acquisition	Date de publication
Claude-Provost	3 807 101	10 juillet 2009	13 juillet 2009
Maurice-Richard (ptie)	3 807 102	10 juillet 2009	13 juillet 2009
Maurice-Richard (ptie)	3 807 103	10 juillet 2009	13 juillet 2009
Toe-Blake (ptie)	3 807 104	10 juillet 2009	13 juillet 2009
Elmer-Lach (ptie)	3 807 105	10 juillet 2009	13 juillet 2009
Toe-Blake (ptie)	3 967 339	10 juillet 2009	13 juillet 2009
Toe-Blake (ptie)	3 967 340	10 juillet 2009	13 juillet 2009
Maurice-Richard (ptie)	3 967 341	10 juillet 2009	13 juillet 2009
Jacques-Plante (ptie)	3 967 342	10 juillet 2009	13 juillet 2009
Maurice-Richard (ptie)	3 967 343	10 juillet 2009	13 juillet 2009
Toe-Blake (ptie)	4 196 801	10 juillet 2009	13 juillet 2009
Place Toe-Blake	4 196 802	10 juillet 2009	13 juillet 2009
Croissant des Merisiers	3 306 318	13 juillet 2009	14 juillet 2009
Des Merisiers (ptie)	3 306 319	13 juillet 2009	14 juillet 2009
Avenue Marier (ptie) / Des Tilleuls (ptie)	3 306 320	13 juillet 2009	14 juillet 2009
Des Pruches (ptie)	3 306 367	13 juillet 2009	14 juillet 2009
Passage piétonnier	3 914 522	19 août 2009	20 août 2009
Des Méandres (ptie)	3 914 531	19 août 2009	20 août 2009
De l'Affluent	3 914 532	19 août 2009	20 août 2009
Du Ruisselet (ptie)	3 914 533	19 août 2009	20 août 2009
Des Rapides (ptie)	4 150 974	19 août 2009	20 août 2009
Des Méandres (ptie)	4 150 975	19 août 2009	20 août 2009
Des Méandres (ptie)	4 160 668	19 août 2009	20 août 2009
Des Cascades / Des Rapides	4 160 721	19 août 2009	20 août 2009

CONSIDÉRANT que la Ville a acquis lesdites rues les 10 et 13 juillet 2009 et le 19 août 2009, aux termes des actes publiés au Registre foncier du Québec sous les numéros 16 366 066, 16 369 258 et 16 475 686;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de décréter ces rues ouvertes le tout rétroactivement en date de la publication au Registre foncier du Québec des actes d'acquisition;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient décrétées ouvertes les rues ci-dessus énumérées.

« ADOPTÉE »

15-12-1068 Expropriation / Agrandissement du parc Esther-Blondin / Lots 1 675 491 et 2 659 889 à 2 659 894 / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-225026-1405 et SAI-M-228436-1409

CONSIDÉRANT les résolutions 14-05-524 et 14-08-830 prévoyant l'acquisition par voie d'expropriation d'un total de sept lots afin d'agrandir la superficie du parc Esther-Blondin;

CONSIDÉRANT la résolution 15-10-875 acceptant le règlement hors cour pour l'indemnité principale seulement, dans les dossiers du TAQ SAI-M-225026-1405 et SAI-M-228436-1409 pour un montant total de 603 000 \$;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée accepte pour ces lots l'offre de règlement hors cours d'un montant de 35 000 \$, à titre d'indemnité accessoire complète, totale et finale, y incluant dommages troubles et inconvénients, le tout suivant une lettre datée du 30 novembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable datée du 30 novembre 2015 de M^e Mélissa Côté, greffière adjointe;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté le règlement hors cour pour l'indemnité accessoire dans les dossiers du TAQ SAI-M-225026-1405 et SAI-M-228436-1409, pour un montant total de 35 000 \$;

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis relatif au règlement de l'indemnité accessoire dans ce dossier;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de la somme de 35 000 \$ financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1069 Dépôt de listes des comptes – échéances du 6 novembre 2015 et 20 novembre 2015

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement des listes des comptes suivantes :

- échéance du 6 novembre 2015 pour un montant totalisant 2 473 089,49 \$;
- échéance du 20 novembre 2015 pour un montant totalisant 6 943 875,01 \$.

15-12-1070 Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le transfert aux activités financières d'une partie des soldes disponibles des règlements ci-après énumérés pour le remboursement des échéances de l'année 2016 et en diminution de l'emprunt à effectuer au cours de l'année 2016 :

<u>Règlements</u>	<u>Diminution du service de la dette 2016</u>	<u>Réduction de l'emprunt 2016</u>
1431		4 079,99 \$

1541		42,09 \$
1558		2 613,04 \$
1574		10 005,84 \$
1575		30 316,11 \$
1576		1 593,34 \$
1577		46 226,57 \$
1585		3 753,34 \$
1602		3 266,28 \$
1614		393,55 \$
1360		79 906,12 \$
1503		84 573,50 \$
1496	67,26 \$	
1583	9 618,36 \$	
1618	6 635,46 \$	
1619	6 390,01 \$	
1644	5 753,39 \$	
1645	13 525,16 \$	
1648	13 695,43 \$	
1629	639,40 \$	
1651	3 071,27 \$	
1659	2 728,47 \$	
1660	5 435,55 \$	
1683	4 273,44 \$	
1684	3 892,75 \$	
<hr/>		
Total :	<u>75 725,95 \$</u>	<u>266 769,77 \$</u>

« ADOPTÉE »

15-12-1071 Assurances générales 2016 / Mutuelle des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la Mutuelle pour la couverture de risques en matière d'assurances générales;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la proposition déposée par la Mutuelle des municipalités du Québec pour la couverture de risques en matière d'assurances générales, et ce, au coût de 458 273 \$, incluant les taxes applicables, pour la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016.

(Budget 2016)

« ADOPTÉE »

15-12-1072 Financement de travaux par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts / Parcs Esther-Blondin et de la Seigneurie

CONSIDÉRANT que certaines dépenses reliées à différents projets d'aménagement de parcs autorisées par bons de commande en vertu de la politique de délégation n'ont pas fait l'objet de résolutions;

CONSIDÉRANT ces dépenses ont trait à l'agrandissement du parc Esther-Blondin et à l'aménagement réalisé dans le parc de la Seigneurie;

CONSIDÉRANT qu'il convient de confirmer l'utilisation du fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts pour ces dépenses;

CONSIDÉRANT la liste des dépenses au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts faites par bons de commande au 31 décembre 2015 transmise par le trésorier;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE financer, par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts, les frais reliés à l'agrandissement du parc Esther-Blondin pour une somme totale de 24 610,59 \$ de même que les frais encourus pour l'aménagement réalisé dans le parc de la Seigneurie pour une somme de 32 453,53 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1073 Réfection des finis de planchers de la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT les travaux majeurs de réfection des finis de planchers à la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes effectués en 2014;

CONSIDÉRANT la résolution 09-11-787 autorisant la prolongation du protocole d'entente « programme conjoint – Piscine – Commission – Ville » portant sur l'utilisation et le financement de la piscine intérieure de la Commission scolaire des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT la résolution 15-03-196 autorisant un premier versement de 195 057,32 \$ dans le cadre du même projet;

CONSIDÉRANT la facture finale reçue pour ce projet;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de contribuer, dans une proportion de 50 %, aux coûts finaux des travaux de réfection des finis de planchers à la piscine du campus de la Cité-des-jeunes effectués en 2014, et ce, pour un montant totalisant 23 047,35 \$, incluant les taxes applicables;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1074 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 25 novembre 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1075 Service des loisirs et de la culture / Embauche à titre régulier / Coordinatrice – Logistique

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 24 novembre 2015;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Josée Lacharité, au poste régulier à temps complet de coordinatrice – Logistique, au sein du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 8 décembre 2015, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 9 » de

l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M^{me} Lacharité devra compléter une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient transmises à M^{me} Lacharité;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-12-1076 Service de sécurité incendie et Service des travaux publics /
Contrat individuel de travail / Autorisation signature**

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels du Service des travaux publics et du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat individuel de travail de M. Michel Denault;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise M. Guy Pilon, maire, M. Martin Houde, directeur général et M^{me} Isabelle Bureau, directrice des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit contrat individuel de travail à intervenir avec M. Michel Denault, ainsi que tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution.

(Budget 2016)

« ADOPTÉE »

**15-12-1077 Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs /
Réunion du 15 septembre 2015**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des employés cols blancs tenue le 15 septembre 2015 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**15-12-1078 Service des finances et de la trésorerie / Embauche à titre régulier /
Chef de division – Revenus**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 24 novembre 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{me} Brigitte Prévost, au poste régulier de chef de division – Revenus au sein du Service des finances et de la trésorerie, et ce, à compter du 3 décembre 2015, au salaire prévu à la classe 15 (échelon 4) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QU'il est entendu que M^{me} Prévost aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Prévost;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1079 Contrat de service / Informatique ProContact inc. / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite faire l'acquisition d'une imprimante et peut bénéficier par le fait même d'un contrat de service d'entretien pour une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT que ce contrat est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la Loi en application du paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de service d'entretien fourni par Informatique Pro Contact inc. pour une période de cinq ans à compter du 17 novembre 2015, et ce, au montant de 2 202,25 \$, incluant les taxes applicables;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1080 Adhésion / Regroupement d'achats / Centre collégial des services regroupés / Appel d'offres SAR130-2016 / Acquisition / Postes informatiques et moniteurs neufs / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) est un organisme à but non lucratif formé afin de procéder à des achats regroupés pour les organismes du réseau de l'éducation et qu'il offre maintenant ses services aux municipalités;

CONSIDÉRANT que le CCSR est l'un des plus importants regroupements d'achats d'organismes publics pour l'acquisition d'équipements informatiques;

CONSIDÉRANT que les articles 29.5 et 29.7 de la *Loi sur les cités et villes* prévoient :

- qu'une organisation municipale peut conclure une entente avec un organisme à but non lucratif dans le but d'accomplir en commun l'achat de matériel;
- que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que le CCSR s'engage à respecter ces règles;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat à commandes attribué à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas en référence à l'article 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour acquérir des postes informatiques et moniteurs neufs dans les quantités nécessaires pour ses besoins en 2016 et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le CCSR;

CONSIDÉRANT que le contrat initial, d'une année, débutera le 1^{er} avril 2016 et que la Ville pourra se prévaloir de deux options de renouvellement d'une année chacune;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion entérine son adhésion au regroupement d'achats mis en place par le CCSR et lui confie le processus d'appel d'offres menant à l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs nécessaires aux besoins de son organisation;

QUE la Ville s'oblige, étant partie prenante au regroupement pour toute la durée du ou des contrats à commandes, à s'approvisionner auprès du ou des fournisseurs retenus à contrat, et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres et selon les besoins exprimés;

QUE la Ville atteste ne pas être déjà liée à contrat pour ces mêmes produits à moins que ce contrat ne contienne une clause de résiliation automatique à la date d'entrée en vigueur de celui-ci;

QUE la Ville atteste que l'évaluation de ses besoins inscrite au bordereau des produits a été faite de façon adéquate et rigoureuse, en toute bonne foi et selon les besoins connus à ce jour, tel que requis par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à l'égard de l'adhésion à l'appel d'offres public avec le CCSR pour l'achat de postes informatiques et moniteurs neufs.

« ADOPTÉE »

15-12-1081 Club de badminton Badclub junior Vaudreuil-Dorion / Inscriptions 2015 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de badminton Badclub junior de Vaudreuil-Dorion a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville rembourse au Club de badminton Badclub junior Vaudreuil-Dorion une somme maximale de 1 070 \$ pour les frais d'inscription de la saison 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1082 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Compétition régionale / Aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la tenue d'une compétition régionale d'athlétisme au Centre multisports;

CONSIDÉRANT que plusieurs athlètes amateurs des écoles primaires de la région ainsi que des athlètes régionaux pratiquant l'athlétisme participeront à cette compétition;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 950 \$ soit versé au Club d'athlétisme de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour la compétition régionale d'athlétisme qui sera tenue le 23 janvier 2016.

(Budget 2016)

« ADOPTÉE »

15-12-1083 Adjudication de contrat / Demande de prix TP-2015-004 / Service d'aiguisage de patins et vente d'équipements sportifs / Aréna

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir aux usagers de l'aréna un service d'aiguisage de patins;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un processus d'appel d'offres pour l'exploitation de la boutique de sport de l'aréna, incluant l'aiguisage de patins, une seule soumission a été déposée;

CONSIDÉRANT que cette offre est à coût nul pour la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité loisirs de retenir l'offre déposée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accorde à M. Roland Hulmann un contrat pour l'exploitation de la boutique de sport de l'aréna pour la saison 2015-2016, débutant le 1^{er} décembre 2015, le tout selon les termes et conditions contenues au document de demande de prix T-2015-004;

« ADOPTÉE »

15-12-1084 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Beethoven

CONSIDÉRANT la demande d'interdire le stationnement dans la courbe de la rue Beethoven côté sud-est entre les adresses 156 et 176;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 21 octobre 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décrète l'interdiction de stationnement des véhicules routiers dans la courbe extérieure (côté sud-est) de la rue Beethoven à partir de l'immeuble portant le numéro 156 jusqu'à celui portant le numéro 176, le tout incluant l'étendue en front desdits immeubles;

QUE soit mandaté le service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-12-1085 Circulation / Limitation de stationnement / Avenue de la Fabrique

CONSIDÉRANT la demande de limiter le stationnement à 3 heures entre 7 h et 20 h sur l'avenue de la Fabrique afin d'accommoder les utilisateurs du Carré Dumont et de l'Opticentre St-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 21 octobre 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la durée du stationnement des véhicules routiers sur l'avenue de la Fabrique entre 7 h et 20 h soit limitée à 3 heures;

QUE soit mandaté le service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-12-1086 Circulation / Limitation de stationnement / Avenue Charbonneau

CONSIDÉRANT la proposition de limiter le stationnement à 3 heures entre 7 h et 17 h du lundi au vendredi sur l'avenue Charbonneau côtés ouest et sud à partir de la rue Valois jusqu'à l'avenue Saint-Georges;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 21 octobre 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la durée de stationnement des véhicules routiers sur les cotés ouest et sud de l'avenue Charbonneau, de la rue Valois à l'avenue Saint-Georges, entre 7 h et 17 h du lundi au vendredi inclusivement, soit limitée à 3 heures;

QUE soit retirée l'interdiction de stationnement sur le côté sud de l'avenue Charbonneau à partir du coin nord du lot 1 546 323 jusqu'à 16 mètres à l'est de la ligne séparatrice des lots 1 546 327 et 1 546 329;

QUE soit mandaté le service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-12-1087 Octroi d'un contrat / Service de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux / OBNL

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.2.1 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet de conclure une entente pour la fourniture de services avec un organisme à but non lucratif sans procéder par un processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la réception d'une soumission provenant d'un organisme à but non lucratif pour la fourniture de services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux.

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont concurrentiels au marché.

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par l'organisme Placement potentiel inc., 111 avenue Donegani, Pointe-Claire (Québec), H9R 2W3, pour les services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour une période d'une année, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 pour un montant total de 43 400 \$, excluant les taxes applicables pour les bâtiments énumérés ci-dessous;

- Ateliers municipaux de Vaudreuil-Dorion : 205, rue Valois;
- Le 190 Saint-Charles : 190, avenue Saint-Charles;
- Maison-Valois : 331, avenue Saint-Charles.

(Budget 2016)

« ADOPTÉE »

15-12-1088 Modification / Déneigement des voies publiques – secteur ouest / Appel d'offres n° 401-110-13-31 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande du 11 novembre 2015 de M^{me} Marianne White, biologiste au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que soit prohibée l'utilisation de sels de déglçage dans le secteur du Ravin Boisé;

CONSIDÉRANT que la Ville n'utilise déjà pas de sels de déglçage dans ce secteur, ni ne permet à l'entrepreneur responsable du déneigement de le faire;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC exige malgré tout qu'une modification soit apportée au contrat avec l'entrepreneur responsable du déneigement dans ce secteur afin que soit prévue au contrat l'interdiction de l'utilisation de sels de déglacage dans le secteur du Ravin Boisé;

CONSIDÉRANT que, conformément au devis, une modification au contrat adjudgé par la résolution 13-07-702 (appel d'offres n° 401-110-13-31) doit être signée par les deux parties;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un avenant au contrat de l'appel d'offres n° 401-110-13-31 afin qu'il y soit spécifié que l'usage de sels de déglacage soit interdit dans le secteur du Ravin Boisé.

« ADOPTÉE »

15-12-1089 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-42 / Entretien du réseau d'égout, nettoyage des puisards et travaux sur demande

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services d'entretien du réseau d'égout, nettoyage des puisards et travaux sur demande adjudgé par la résolution 15-11-986 est d'une durée d'un an finissant au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour quatre années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics qui favorise la prolongation du contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-15-42 adjudgé à Kelly Sani-Vac inc., 100, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 7Z8 pour les services d'entretien du réseau d'égout, nettoyage des puisards et travaux sur demande, et ce, pour une année additionnelle soit 2016;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2016 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, le directeur du Service des eaux, le chef de division – Entretien des infrastructures et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'entretien du réseau d'égout, nettoyage des puisards et travaux sur demande.

(Budget 2016)

« ADOPTÉE »

15-12-1090 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-47 / Gestion des boues usées de la station d'épuration

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la gestion des boues usées de la station d'épuration adjudgé par la résolution 11-12-1142 est d'une durée d'un an finissant le 31 décembre 2012 et prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour quatre années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des eaux recommande la prolongation du contrat pour l'année 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-11-47 adjudgé à Conteneurs Castonguay, 1991, Montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la gestion des boues de la station d'épuration, et ce, pour une année additionnelle, soit l'année 2016;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2016 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la gestion des boues usées de la station d'épuration pour l'année 2016 jusqu'à concurrence du montant budgété;

(Budget 2016)

« ADOPTÉE »

15-12-1091 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-46 / Exploitation de la station d'épuration

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes adjudgé par la résolution 13-12-1246 était d'une durée d'un an finissant 31 décembre 2014 et prévoyait la possibilité de le prolonger pour 4 années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour l'année 2015 par la résolution 14-11-1099;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des eaux recommande la prolongation du contrat pour l'année 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-46 adjudgé à Nouvelle technologie TEKNO inc., 101, boulevard Roland-Therrien, bureau 110, Longueuil (Québec) J4H 4B9, pour l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes, et ce, pour une année additionnelle, soit 2016;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2016 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes pour l'année 2016 jusqu'à concurrence du montant budgété;

(Budget 2016)

« ADOPTÉE »

15-12-1092 Adjudication de contrat / Appel d'offres no 401-110-15-44 / Fourniture de produits chimiques – carbonate de soude pour l'année 2016

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture de produits chimiques – carbonate de soude pour l'année 2016, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 24 novembre 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-15-44;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Quadra Chimie Ltée, 3901 F.-X. Tessier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7T 5V5, pour la fourniture de produits chimiques – carbonate de soude pour l'année 2016 au montant total de 37 251,90 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-44;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2016 du 1^{er} janvier au 31 décembre;

QUE le directeur du Service des eaux ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de produits chimiques – carbonate de soude pour l'année 2016 et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

(Budget 2016)

« ADOPTÉE »

15-12-1093 Adjudication de contrat / Appel d'offres no 401-110-15-45 / Fourniture de produits chimiques – polymère pour l'année 2016

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture de produits chimiques – polymère pour l'année 2016, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 24 novembre 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification la soumission rencontrait les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres numéro 401-110-15-45;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Produits chimiques Erpac inc., 180, avenue St-Charles, bureau 110, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2L1, pour la fourniture de produits chimiques – polymère pour l'année 2016 pour un montant de 19 597,49 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-45;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2016 du 1^{er} janvier au 31 décembre;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de produits chimiques - polymère pour l'année 2016 et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

(Budget 2016)

« ADOPTÉE »

15-12-1094 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-15-33 / Entrepreneur général / Aménagement du parc Vivaldi

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Aménagement du parc Vivaldi – Appel d'offres n° 401-110-15-33 » totalisant un montant de 752,40 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1095 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-15-R1682.01 / Entrepreneur général / Services municipaux du projet « 20-30-40 » - phase 12 / Règlements n°s 1681 et 1682

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Services municipaux du projet « 20-30-40 » - phase 12 – Appel d'offres n° 401-110-15-R1682.01 » totalisant un crédit au montant de 1 452 \$, taxes applicables non comprises;

« ADOPTÉE »

15-12-1096 Ordres de changement n°s 1 à 3 / Appel d'offres n° 401-110-15-39 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation du terrain de ballon-panier dans le parc de la Seigneurie

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n°s 1 à 3 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réhabilitation du terrain de ballon-panier dans le parc de la Seigneurie – Appel d'offres n° 401-110-15-39 » totalisant un montant de 1 694,55 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1097 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-15-41 / Entrepreneur général / Travaux pour la désaffectation de deux réservoirs à l'huile de la caserne 11 située au 85, route De Lotbinière

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux pour la désaffectation de deux réservoirs à l'huile de la caserne 11 située au 85, route De Lotbinière – Appel d'offres n° 401-110-15-41 » totalisant un montant de 1 093,95 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1098 Ordres de changement n°s 7 à 10 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03 / Entrepreneur général / Prolongement de la rue Maurice-Richard, réaménagement du boulevard et travaux connexes

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE Ville prend acte et approuve les ordres de changement n°s 7 à 10 de l'entrepreneur général reliés au projet « Prolongement de la rue Maurice-Richard, réaménagement du

boulevard et travaux connexes – Appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03 » totalisant un montant de 22 656,01 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1099 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 10 novembre 2015

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 10 novembre 2015.

« ADOPTÉE »

15-12-1100 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 10 novembre 2015

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 10 novembre 2015 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 15-11-177	558, chemin de l'Anse / Aménagement d'une aire de stationnement en forme de demi-lune avec deux accès à la rue / Lot 5 423 149 / Zone A-846
CCU n° 15-11-179	56, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelles enseignes commerciales / Lot 4 335 829 / Zone C3-302
CCU n° 15-11-181	67-71, rue de l'Église / Agrandissement du bâtiment principal / Lot 1 546 502 / Zone H1-532
CCU n° 15-11-182	10-12, avenue Saint-Jean-Baptiste / Modification de l'enseigne pylône communautaire / Lot 1 545 930 / Zone C2-708
CCU n° 15-11-183	260, avenue Saint-Charles / Modification de l'enseigne sur poteau / Lot 1 546 256 / Zone C2-526
CCU n° 15-11-185	3080, boulevard de la Gare / Nouvelles enseignes commerciales / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001
CCU n° 15-11-187	435-437, avenue Saint-Charles / Démolition du bâtiment / Lot 4 937 479 / Zone C2-248

« ADOPTÉE »

15-12-1101 PIIA / 56, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelle construction commerciale / Lot 4 335 829 / Zone C3-302 / CCU n° 15-11-178

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-11-178 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 novembre 2015;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le comité recommande au Conseil de refuser le projet de nouvelle construction commerciale, tel que présenté aux plans intitulés : « Nouveau magasin L'Équipeur », projet 3271327, version 10-01, préparés par la compagnie Bc2 en date du 23 octobre 2015, pour les raisons suivantes :

- Le traitement architectural du bâtiment devra être revu afin de mieux s'harmoniser au développement commercial immédiat;
- L'architecture de chaque façade visible de la rue doit être traitée comme une façade principale;
- Le nombre de matériaux devrait être limité à trois et être en harmonie avec les autres bâtiments commerciaux environnants;
- La façon dont les équipements sur le toit seront dissimulés devrait être démontrée;
- Le mobilier urbain, en l'occurrence, les lampadaires, doit être en harmonie avec le mobilier urbain du complexe commercial;
- L'approbation du Comité de circulation concernant le deuxième accès situé sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes est requise préalablement à l'approbation du PIIA, considérant qu'il s'agit d'un élément majeur de sécurité routière.

« ADOPTÉE »

15-12-1102 Modification au Règlement du plan d'urbanisme n°1270 et au Règlement de zonage n°1275 / Intersection des rues Phil-Goyette et Émile-Bouchard / Densité en logements à l'hectare / Ratio minimal d'espaces verts / Ratio de stationnement / Usage / Zone H3-1006 / CCU n° 15-11-180

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-11-180 formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 novembre 2015;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

CONSIDÉRANT que le Conseil est d'avis qu'il faut encourager la présence d'espaces verts;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge opportun que, pour les habitations multifamiliales (H3) de type résidence pour personnes âgées, des cases de stationnement soient spécifiquement réservées au personnel et aux visiteurs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte, la demande de modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin :

- d'augmenter la densité maximale à 325 logements à l'hectare à l'intérieur de l'affectation résidentielle de densité élevée;
- de maintenir le ratio minimal d'espaces verts de 35 % applicable à tout projet résidentiel à l'intérieur du PPU, un maximum équivalent à 5 % de la superficie totale du terrain pouvant prendre la forme de mesures de verdissement non conventionnelles (stationnement alvéolé, murs végétalisés, etc.);

QUE la Ville accepte la demande de modification au Règlement de zonage n°1275 visant à :

- réaménager la nomenclature des usages habitations multifamiliales (H3) en ce qui concerne les résidences pour personnes âgées autonomes ou semi-autonomes avec ou sans services et les services de support aux personnes non-autonomes;
- réduire le ratio de stationnement pour les habitations multifamiliales (H3) de type résidence pour personnes âgées autonomes ou semi-autonomes de quatre étages et plus à 0,8 case par logement, à condition que 50 % du nombre total des cases soient en sous-sol;
- spécifier le ratio de stationnement pour les unités bénéficiant de services de support aux personnes non-autonomes (8627) à l'intérieur d'habitations multifamiliales (H3) de type résidence pour personnes âgées est de 0,5 case par unité;
- ajouter l'obligation qu'un minimum de 10 % de l'ensemble des cases de stationnement prévues pour les habitations multifamiliales (H3) de type résidence pour personnes âgées soit spécifiquement réservé au personnel et aux visiteurs;

- réduire le ratio de cases adaptées pour personnes handicapées physiquement pour les habitations communautaires et multifamiliales de façon générale à l'ensemble du territoire;
- inclure un renvoi en bas de page à la zone H3-1006 afin de permettre les services de support aux personnes âgées non-autonomes, à condition que le nombre d'unités d'habitation ne soit pas supérieur à 15 % du nombre total d'unités d'habitation;
- faire la concordance du règlement de zonage aux dispositions changées à l'intérieur du plan d'urbanisme;

ET QUE soit mandaté le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder auxdites modifications.

« ADOPTÉE »

15-12-1103 Dérogation mineure / 1885, montée Labossière / Marge latérale / Lot 1 673 924 / Zone I1-831 / CCU n° 15-11-184

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Équipement Drym ltée / Roxboro;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-11-184 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 novembre 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 21 novembre 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1885, montée Labossière;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1885, montée Labossière, afin d'autoriser une marge latérale de 7,70 mètres, et ce. en dérogation à la grille des usages et normes de la zone I1-831 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge latérale minimale de 8 mètres, tel que montré sur le plan d'implantation projeté, dossier T11570-1-5, minute 15203, préparé par Monsieur Benoit Rolland, arpenteur géomètre, en date du 14 octobre 2015, et ce, sous réserve que la nouvelle façade adjacente à la montée Labossière ait un traitement architectural de qualité.

« ADOPTÉE »

15-12-1104 PIIA / 435-437, avenue Saint-Charles / Lot 4 937 479 / Construction d'un nouvel immeuble à bureaux / Zone C2-248 / CCU n° 15-11-188

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-11-188 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 novembre 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

CONSIDÉRANT que le projet de construction doit respecter les critères et objectifs de l'article 3.1.3.2 du règlement sur le PIIA n° 1277 stipulant que «les constructions doivent être durables et de qualités en favorisant l'utilisation de matériaux de recouvrement nobles et naturels tels la pierre, brique, maçonnerie architecturale, verre, béton architectural)

CONSIDÉRANT que le projet de construction comporte deux matériaux de revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT que la propriété visée est adjacente au noyau patrimonial du Vieux-Vaudreuil;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 435-437, avenue Saint-Charles, le projet de construction d'un nouvel immeuble à bureaux, le tout tel que montré sur les plans n° 15-541 dessinés par le Groupe Leclerc en date du 20 novembre 2015 et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- la couleur « gris glacé » de la pierre de la compagnie « Rinox-série lotis » devra être modifiée par une pierre de couleur plus pâle, soit dans les tons d'amande et ocre ou une pierre semblable à l'existante;
- le revêtement métallique proposé sur l'ensemble du nouvel immeuble devra être remplacé par le choix d'un matériau de recouvrement noble et naturel tels la pierre, brique, maçonnerie architecturale, verre, béton architectural, le tout, afin de favoriser une construction durable et de qualité;
- Les appareils mécaniques au toit devront être non visibles de la voie publique ou dissimulés par des écrans peints aux couleurs du bâtiment;

« ADOPTÉE »

15-12-1105 Compensation de milieux humides / Nouveau bâtiment industriel / Lots 5 741 981 et 5 741 982 / Modification au règlement de zonage n° 1275

CONSIDÉRANT la résolution 15-08-765 approuvant le plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) pour le projet de construction d'un nouveau bâtiment industriel, zone I1-131, sur les lots 3 208 920 et 1 678 342 lesquels sont maintenant remplacés par les lots 5 741 981 et 5 741 982;

CONSIDÉRANT que la réalisation de l'ensemble de ce projet nécessite la destruction de milieux humides sur une partie du lot 5 741 981 et qu'un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) ne peut être accordé qu'à condition que les impacts de cette destruction soient minimisés et qu'une compensation soit effectuée sur d'autres terrains;

CONSIDÉRANT que le promoteur consent volontairement à compenser la perte de milieux humides par l'établissement d'une servitude de non-construction et à des fins de conservation sur l'ensemble du lot 5 741 982 d'une superficie totale de 12 820,30 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que par sa lettre datée du 5 novembre 2015, le MDDELCC, accepte ladite servitude comme mesure de pérennité de la zone de compensation, mais demande un engagement de la Ville à l'effet d'intégrer le lot 5 741 982 comme zone de conservation dans sa réglementation municipale;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de modifier le zonage du lot 5 741 982 pour satisfaire aux exigences du MDDELCC et assurer la pérennité de la zone de compensation correspondant au lot 5 741 982;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à modifier le zonage applicable au lot 5 741 982 pour un zonage de conservation, le tout dans un délai maximal de six mois suivant la délivrance du certificat d'autorisation du MDDELCC;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service du développement et de l'aménagement du territoire afin de modifier le Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

15-12-1106 Projet de développement résidentiel Ravin Boisé / Engagements de la Ville / Émission permis de construction / Mesures de conservation / Ajouts et précisions à la résolution 14-03-279

CONSIDÉRANT la résolution 14-03-279 adoptée le 17 mars 2014 énumérant les engagements de la Ville pour le projet résidentiel Ravin Boisé;

CONSIDÉRANT les correspondances de M^{me} Marianne White, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) datées respectivement de février et novembre 2015 à l'effet que la Ville adopte divers engagements notamment eu égard à l'émission du permis de construction et aux mesures de conservation pour le développement du site Ravin Boisé

CONSIDÉRANT que le promoteur Ravin Boisé S.E.C. a adopté le 19 octobre 2015, une résolution par laquelle il s'engage également à respecter les engagements énumérés à la correspondance de M^{me} Marianne White du MDDELCC datée de février 2015;

CONSIDÉRANT que le certificat d'autorisation du MDDELCC en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ne peut être délivré qu'à condition que la Ville adopte les engagements tels qu'énumérés auxdites correspondances susmentionnées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient ajoutés à la résolution 14-03-279 les paragraphes suivants :

QUE la Ville s'engage à ne pas délivrer de permis de construction ni à permettre quelconques travaux sur le site du projet Ravin Boisé, tel que défini dans les demandes de certificat d'autorisation déposées au MDDELCC, avant qu'une servitude de non-construction et à des fins de conservation soit effective pour le secteur identifié dans la demande de certificat d'autorisation, voué à être protégé dans ce projet à titre de compensation pour la perte de milieux humides;

QUE la Ville s'assure qu'un projet de servitude de non-construction et à des fins de conservation soit déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au plus tard 5 mois après la délivrance par le ministre du certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

QUE la Ville s'engage à ce que la servitude soit publiée au registre foncier au plus tard 6 mois après la délivrance par le ministre du certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

QUE la Ville reconnaît qu'advenant qu'une des conditions précitées ne soit pas respectée, elle n'a pas d'objection à ce que le MDDELCC révoque sans avis préalable et sans condition le certificat d'autorisation et/ou l'autorisation émis à Ravin Boisé S.E.C. par le MDDELCC, émette un avis de non-conformité et entame toute autre procédure administrative et/ou légale pour régulariser la situation à l'égard du promoteur Ravin Boisé S.E.C.;

QUE soit mandatée, à cette fin, la Division technique au Service du développement et de l'aménagement du territoire afin de préparer un protocole d'entente entre la Ville et le promoteur Ravin Boisé S.E.C. lequel reproduira tous lesdits engagements sous forme d'obligations pour le promoteur.

« ADOPTÉE »

15-12-1107 Avis de motion / Règlement n° 1718 / Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2016

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2016.

15-12-1108 Avis de motion / Règlement n° 1719 / Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2016

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2016.

15-12-1109 Avis de motion / Règlement n° 1694-07 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330).

« ADOPTÉE »

15-12-1110 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

15-12-1111 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-12-1112 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 39 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier